

*COMMUNE  
DE HIRTZBACH*

**BULLETIN**



**COMMUNAL**

*JANVIER 2018*

## 1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.40.51.62 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : [frechin.vincent@orange.fr](mailto:frechin.vincent@orange.fr)

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **six mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (contact : R. et M-P WOLFER – 03 89 57 26 40).

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès de M. Vincent FRECHIN, curé doyen au 03.89.40.51.62.

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 03.89.40.55.01  
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements  
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Professions de Foi et Confirmations :  
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :  
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Évangile auprès des malades  
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales  
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique  
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : [www.coeur-du-sundgau.fr](http://www.coeur-du-sundgau.fr)

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.01 au 31.01.2018) :

- Vendredi 05.01.2018 : 18 H 00 Messe
- Dimanche 14.01.2018 : 10 H 30 Messe  
*Intention : MEYER Louis  
TROXLER Joseph (10 ans)*
- Vendredi 19/01/2018 : 18 H 00 Messe

❑ Durant le mois de janvier 2018 sont invités à servir à l'Autel :

Le 14.01      Océane et Joseph BURGY  
**à 10 H 30**    Claire et Marie UNTERSEH  
                  Elise MEYER

**2. Après-midi récréatives – 3<sup>ème</sup> âge**

Mme HARTMANN informe les personnes âgées de 60 ans et plus que les après-midi récréatives organisées à leur intention au Club House auront lieu les **lundis 08 et 22 janvier 2018** à partir de 14 heures.

Venez nombreux passer un agréable moment de détente, en cette triste période hivernale !

**3. Crémation des sapins**

Après les fêtes, ne jetez pas votre sapin de Noël !!

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Section de Hirsingue organisent à nouveau leur CREMATION DES SAPINS, **le samedi 06 janvier 2018 à partir de 18 h 00, au Banholzberg à HIRSINGUE.**

Les habitants qui le souhaitent pourront déposer leur sapin à côté de la benne à déchets verts (au fond de la Place de la Gare), **jusqu'au vendredi 05 janvier 2018 à midi** (ou le jour même au Banholzberg).

Venez nombreux profiter de ce moment de convivialité autour d'un bon feu (mise à feu du bûcher vers 19 h 30). Ambiance après-ski, tartes flambées, feu d'artifice ! (voir le flyer joint au bulletin).

#### **4. Chasse – avis aux promeneurs**

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable **le samedi 20 janvier 2018 et les dimanche 07 et 21 janvier 2018.**

#### **5. Communiqué de la Musique Municipale de CARSPACH**

La Musique Municipale de CARSPACH organise pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive à HIRTZBACH un repas suivi d'un après-midi dansant **dimanche 21 janvier 2018** au Foyer Saint Maurice de HIRTZBACH (dès 11 h 30).

L'animation sera assurée par Patrick WOLFER.

##### Menu :

Apéritif de bienvenue ;

La terrine de saumon, salade de céleri, la sauce tartare ;

L'émincé de volaille au Porto, les knepflas, la mousse de légumes, la tomate provençale ;

Le fromage ; Le dessert, le café.

Prix par personne : 28 € (14 € jusqu'à 12 ans).

Inscription auprès de Pascale et Christophe KNECHT – Tél. : 03.89.40.10.10 ou par mail [christophe.knecht@free.fr](mailto:christophe.knecht@free.fr); au plus tard pour le 14.01.2018. Réservation obligatoire – places limitées.

#### **6. Vente de fromage par l'école**

Pour financer divers projets pédagogiques et notamment la classe de découverte à AUBURE des élèves des classes élémentaires, l'école primaire de HIRTZBACH propose une vente de fromage en provenance de la Fromagerie de Doubs (25300).

La fiche jointe au présent bulletin permet à toute personne souhaitant soutenir ces projets de passer commande jusqu'au 18.01.2018 au plus tard (chèques à joindre à la commande, libellés au nom de la Coopérative scolaire).

D'avance merci aux généreux donateurs.

## **7. Salon Formation Emploi à COLMAR**

**Les 26 et 27 janvier 2018**, le salon Formation Emploi Alsace célébrera sa 40<sup>ème</sup> édition au Parc des Expositions de COLMAR.

Lieu idéal pour entrer directement en contact avec les entreprises et les écoles en recherche de candidats, ce salon s'adresse aussi bien aux étudiants et lycéens qu'aux demandeurs d'emploi, jeunes diplômés, salariés et futurs créateurs d'entreprise.

Il est aussi l'occasion d'assister à des conférences et de participer à des ateliers autour de la recherche d'emploi et de formation.

Et pour celles et ceux qui souhaitent travailler ou étudier en Allemagne, des exposants allemands les attendent.

Entrée libre de 9 h à 18 h.

Contact : 03.88.43.08.87 ou 06.74.62.05.44.

Site : [www.sfe.alsace](http://www.sfe.alsace)

Pour s'y rendre, prenez le train ou le bus : pour un billet aller acheté, le retour est gratuit !

## **8. Communiqué de M. UJMA, coiffeur**

Jean-Claude UJMA nous prie de publier ce qui suit :

« suite à la complexité administrative et normative accablant les artisans et PME (augmentation des taxes, mise aux normes d'accessibilité des personnes handicapées,...) et n'étant pas disposé à augmenter mes tarifs, je n'ai pas d'autre choix que de fermer définitivement le salon de coiffure le 31 décembre 2017.

Je préférerais continuer ma carrière professionnelle en qualité de coiffeur à domicile et propose de me déplacer chez les clients(es) les jeudis, vendredis et samedis, à la convenance de chacun(e), sur simple appel au 07.80.37.41.89.

Merci de votre fidélité depuis juillet 2003 ».

## **9. Taxi pour les aînés**

Nous apprenons que le service « Taxi pour les aînés » a été reconduit pour 6 mois par la Com/Com Sundgau, mais qu'il subira d'importants changements que nous développerons dans le (ou les) prochain(s) bulletin(s). Parmi les principales nouveautés, on nous annonce la limitation des courses à 2 allers-retours par mois, l'accès au service réservé aux seules personnes âgées de 75 ans et plus, une grille tarifaire réévaluée à la hausse et la possibilité de se rendre dans deux hôpitaux mulhousiens. Mais nous reviendrons en détail sur les changements affectant ce service dès que nous aurons reçus des informations complètes et fiables.

## **10. Collecte des déchets – calendrier 2018**

Nous avons tous été destinataires d'un dépliant de la Com/Com Sundgau expliquant le fonctionnement du nouveau système de collecte des déchets applicable à compter du 01.01.2018.

Nous avons également été enquêtés en prévision de l'attribution d'un bac pucé et d'un bac à biodéchets.

Or suite à des problèmes rencontrés avec le prestataire chargé de la distribution des bacs, la Com/Com Sundgau nous informe que **la mise en place du nouveau système de ramassage des déchets sera repoussée au 02 avril 2018...**

**Cela signifie que le système de collecte actuel des déchets reste en vigueur durant le premier trimestre 2018.**

Chaque foyer recevra prochainement un petit calendrier de collecte transitoire couvrant les mois de janvier, février et mars 2018, ainsi qu'une dotation de sacs transparents.

La rémunération du service continuera, quant à elle, à être prélevée avec les taxes foncières (colonne TEOM), **mais seulement encore en 2018.**

**A compter du 01.01.2019**, la TEOM sera remplacée par une **redevance incitative** (part fixe forfaitaire + part variable selon le nombre de levées) comprenant l'accès aux différentes collectes sélectives et aux déchèteries, calculée en fonction de la composition du foyer (système plus juste et en rapport avec le service des déchets que ne l'aura été la TEOM).

Pour tout renseignement se rapportant à la gestion des déchets, se rapprocher de la Com/Com Sundgau (tél. 03 89 08 45 42).

Quant à l'accès à la déchèterie, il sera harmonisé pour toutes les déchèteries de la Com/com, et le badge sera remplacé par une nouvelle carte de déchèterie (courrier à suivre à l'ensemble des usagers, avec la nouvelle carte personnalisée jointe à ce courrier).

## **11. Analyse d'eau**

Les prélèvements d'eau du réseau communal effectués le 29 novembre 2017 ont, comme de coutume, confirmé la bonne tenue de notre eau, dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés (microbiologie, équilibre calco-carbonique, oligo-éléments, minéralisation) respectent les limites et les références de qualité requises.

Les résultats complets de cette analyse sont consultables par le public en mairie (panneau d'affichage extérieur)

## **12. Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs**

Nous rappelons que les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs voyageant à l'étranger non accompagnés de leurs parents ne sont plus délivrées par la mairie depuis le 15 janvier 2017.

Le formulaire Cerfa 15646\*01 peut être téléchargé sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Il est valable un an et doit être signé par un des parents titulaire de l'autorité parentale. Ce formulaire devra être présenté lors de tout contrôle par l'enfant voyageant à l'étranger, en plus de sa carte d'identité ou de son passeport, d'une copie du titre d'identité du parent signataire et (s'il y a lieu, en fonction du pays de destination) du visa.

### **13. Les cartes grises enfin en ligne**

Depuis chez vous désormais, vous pouvez à tout moment effectuer vos démarches administratives en ligne, permis de conduire, immatriculation, pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport, sur le site : <https://ants.gouv.fr>

Ce site est enfin ouvert aux demandes de carte grise (même si des problèmes d'accès demeurent...) et vous pourrez y constituer votre dossier, consulter la liste des questions/réponses fréquentes et aussi suivre l'évolution de votre dossier.

Pour les personnes éprouvant des difficultés, des points numériques sont à la disposition, avec accompagnement d'un médiateur numérique.

Exemple : à MULHOUSE, dans le hall de la Sous-Préfecture, le lundi, mardi et jeudi de 8 h 15 à 11 h 15 et de 13 h 15 à 15 h 30 ; le mercredi et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 15.

### **14. Conseils avant l'hiver**

Comme chaque année, nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir :

- balayage et enlèvement des neiges :  
l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.  
Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;
- dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;
- protection des compteurs d'eau contre le gel :  
en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire.

## **15. Prévention et information sur les risques d'incendie**

Les incendies provoquent 460 décès par an. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.

### Comment en être averti à temps ?

Avec un détecteur avertisseur de fumée, (obligatoire depuis mars 2015) essentiel pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort. C'est facile à trouver (magasin de bricolage), à installer et à entretenir. Il est important de vérifier qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence près des chambres.

### Comment éviter les risques :

Avec la vigilance et des gestes simples :

- éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit ;
- ne pas laisser les enfants seuls ou sans surveillance à la maison (allumettes, briquets, casseroles ou poêles sur le feu...) ;
- éloigner les produits inflammables d'une source de chaleur ;
- ne pas laisser les appareils électriques en veille ;
- brancher un seul appareil par prise électrique ;
- avoir un extincteur,...

A titre d'information, la température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 minutes.

### Quelles précautions prendre ,

faire contrôler régulièrement ses installations (électricité, gaz, chauffage, ramonage des conduites et cheminées une fois par an et de préférence par des professionnels, c'est plus sécurisant.

### Que faire en cas d'incendie ?

Evacuer immédiatement les lieux, fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien emporter ; une fois dehors, appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112 (numéro unique d'urgence européen).

Si l'incendie se déclare au-dessous :

- fermer les portes et mettre des linges mouillés en bas ;
- aller à la fenêtre pour être vu par les secours ;
- en cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.

Site internet utile : [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## **16. Prévention et information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone**

Les accidents liés à l'intoxication au monoxyde de carbone sont à l'origine de près de 6000 intoxications et de 300 décès par an.

Pour s'en prémunir, voici quelques recommandations :



❑ pourquoi est-ce dangereux ?

c'est un gaz invisible, inodore, non irritant, toxique, pouvant causer la mort en moins d'une heure ou laisser des séquelles à vie.

❑ Quelles sont les causes du danger :

- Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sont mal entretenus ;
- le logement est mal aéré : l'air qu'utilise une flamme pour brûler n'est pas suffisamment renouvelé ;
- les fumées sont mal évacuées.

❑ Comment éviter les intoxications ,

- faire vérifier chaque année les installations par un professionnel (chaudière, chauffe-eau, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- aérer le logement tous les jours pendant au moins 10 minutes même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air ;
- faire effectuer un ramonage mécanique des conduits et cheminées au moins une fois par an.

❑ que faire si l'on soupçonne une intoxication ?

en cas de maux de tête, nausées, fatigue, malaise, vomissements... penser au monoxyde de carbone dont l'action peut être rapide !

1. aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
2. arrêter les appareils à combustion si possible ;
3. évacuer les locaux et bâtiments ;
4. appeler les secours (18, 112) ou le SAMU (15) ;
5. ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Attention ! les détecteurs de monoxyde de carbone disponibles sur le marché ne suffisent pas pour éviter les intoxications. Il convient de bien suivre et respecter ce qui précède.

Les sites internet utiles : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) - [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## **17. La Mission Locale : un savoir-faire au service des jeunes**



**Ex « PAIO », la Mission Locale Sundgau 3 Frontières** fait partie du réseau national des missions locales qui accueillent tous les jeunes de 16 à 25 ans, avec un accompagnement et des solutions personnalisées.

La Mission Locale apporte à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, des réponses individualisées : élaborer un projet professionnel, construire un parcours qualifiant, déterminer la formation la plus adaptée, accompagner la recherche d'emploi, faire le lien avec les entreprises, rédiger un CV, préparer aux entretiens d'embauche,...

Tout est mis en œuvre pour faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes avec un objectif prioritaire, l'emploi.

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous recherchez un soutien pour aboutir dans vos démarches ?

Les conseillers de la Mission Locale sont là pour vous écouter et vous guider, pour vous aider à réussir votre insertion sociale et professionnelle : ORIENTATION, QUALIFICATION, ACCES A L'EMPLOI.

Ils sont présents à chaque étape de votre parcours professionnel.

**Les conseillers de la Mission locale reçoivent les jeunes en entretiens sur RDV à Altkirch et Saint-Louis et dans certaines communes lors de permanences délocalisées :**

Saint-Louis  
90, rue de Mulhouse  
Tél : 03 89 69 97 75  
[accueil@mls3f.fr](mailto:accueil@mls3f.fr)

Altkirch  
39, av du 8<sup>ème</sup> Hussards  
Tél : 03 89 08 96 71  
[www.mls3f.fr](http://www.mls3f.fr)

## **18. Remerciements**

- ❑ Françoise LOBMEYER a été très touchée par les nombreuses marques de sympathie et messages de félicitations qui lui ont été témoignés à l'occasion de son 85<sup>ème</sup> anniversaire. Elle remercie tout particulièrement M. le Maire et ses adjoints, le Crédit Mutuel, M. le Député REITZER, Mme la Conseillère Départementale DREXLER et l'ensemble des amis, voisins et connaissances qui ont partagé ce moment de convivialité avec son mari Georges et elle (visites, cartes, appels téléphoniques, cadeaux...).
- ❑ Marie Louise HELL a reçu beaucoup de marques d'amitié, de visites, de cadeaux et d'appels téléphoniques qui lui ont fait chaud au cœur. Elle remercie particulièrement M. le Maire et ses adjoints, le secrétaire de mairie, le Crédit Mutuel, le député J.L. Reitzer, le conseil départemental du Haut-Rhin, ses belles sœurs, nièces, cousins, cousines, voisins et amis. En tant que doyenne du village, elle souhaite à tous les Hirtzbachois, petits et grands, une bonne et heureuse année 2018 !

## **19. Etat civil**

- ❑ Naissance :

Le 05 décembre 2017 à ALTKIRCH est née Angéline, premier enfant de Ludovic HARTMANN et Emilie DOPPLER, demeurant ensemble 78B rue Principale.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

## 20. Les grands anniversaires de janvier 2018

65 ans :	Mme KOHLER	Martine née KLEIBER
67 ans :	M. KOENIG	Jean-Jacques
68 ans :	M. DONISCHAL	Mario
69 ans :	Mme KARA	Hava née KILIC
	Mme SCHWOEHRER	Anne-Marie née WELTER
	Mme STEHLIN	Elianne née KETTELA
70 ans :	M. HEITZMANN	Michel
	M. YAHIA	Djemaï
71 ans :	Mme SCHATNER	Eliane née SCHURCK
	M. MUNCK	Bernard
72 ans :	M. UEBERSCHLAG	Georges
73 ans :	M. HEINIS	François
	Mme MECKER	Liliane née PFLIEGER
76 ans :	Mme LANG	Anne née SCHOTT
78 ans :	Mme ROSSE	Marie Anne née ZIMMERMANN
	Mme BRUNNER	Charlotte née SCHMITT
80 ans :	M. SCHNOEBELEN	Georges
82 ans :	Mme HARTMANN	Sonia née WEIGEL
83 ans :	M. BRUNNER	Pierre
85 ans :	Mme WALCH	Marie-Antoinette née HARTMANN
86 ans :	M. MUNCH	Roger
87 ans :	Mme JERMANN	Rose née SCHMALTZ
88 ans :	Mme RHEIN	Georgette née MULLER
	Mme MORGEN	Jeannette née MEYER
89 ans :	Mme SPECKLIN	Marie-Antoinette née JERMANN
92 ans :	Mme BILLIG	Hortense née MUNCK
93 ans :	Mme BRITZ	Hélène née ETTER
	Mme ISSELIN	Valérie née MULLER



**BON DEPART A TOUS  
POUR 2018 !**

## Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél. : 03.89.40.99.21

Fax : 03.89.40.96.40

E-mail : [mairie.hirtzbach@wanadoo.fr](mailto:mairie.hirtzbach@wanadoo.fr)

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
<b>Mardi</b>	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
<b>Mercredi</b>	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
<b>Jeudi</b>	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
<b>Vendredi</b>	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
<b>Samedi</b>	Fermé	